

MAROC - OUJDA 06.02.2020/08.02.2020

Compte-rendu de la réunion entre les familles des migrants décédés, disparus ou victimes de disparition forcée et les militants qui les soutiennent.

Deux réunions ont eu lieu pendant la CommémorAction au Maroc.

La **première réunion** a réuni des parents de Tunisie, d'Algérie, un représentant mexicain du Mouvement des migrants méso-américains (M3) et des militants de différents réseaux, notamment Alarm Phone, Missing at the borders, Afrique-European-interact, Welcome to Europe, Asylum and Migration Tribunal, Milano senza frontiere et Porti Aperti-Permesso di soggiorno per tutti.

Deux questions ont été abordées lors de la première réunion :

1. l'importance d'organiser une autre CommémorAction.
2. la nécessité d'améliorer la méthode de collecte des données relatives aux personnes disparues et à leurs familles : par conséquent, disposer d'un formulaire unique pour constituer une base de données, non publique, qui recueillerait des données utiles pour donner une idée plus claire du problème.

La **deuxième réunion** a réuni des parents de Tunisie, d'Algérie, du Cameroun, du Maroc, un représentant de M3 et des militants des réseaux mentionnés ci-dessus.

1. Il a été décidé d'organiser la prochaine journée de CommémorAction en Tunisie en 2021. La date et le lieu restent à déterminer, mais en avril 2020, une réunion devrait avoir lieu en Tunisie pour commencer à discuter des préparatifs.

2. Il a été décidé de continuer à établir des contacts avec d'autres familles de migrants décédés, disparus et/ou victimes de disparition forcée d'autres pays afin de continuer à étendre le réseau de parents.

3. Il a été décidé d'ouvrir la section Maroc sur www.missingattheborders.org, en utilisant notamment le matériel fourni par les familles d'Oujda qui ont perdu des proches en 2002.

4. A la demande de proches algériens, il a été décidé de se mobiliser pour constituer un groupe pour tenter de concevoir une stratégie d'un point de vue juridique, sur le cas des migrants décédés, disparus ou victimes de disparition forcée, dans le but d'essayer d'engager des procès juridiques stratégiques qui pourraient servir de précédents. En effet, il faut créer une Coalition juridique internationale qui rassemble tous les cas, car les instances internationales ne considèrent pas les expériences individuelles. Afin de mettre en place ce "groupe de travail juridique", chaque pays concerné est tenu de s'organiser pour choisir des représentants légaux avec lesquels effectuer systématiquement ce travail.

Du point de vue des pays de la rive nord de la Méditerranée, le réseau Milan senza frontiere prendra contact avec d'éventuels représentants légaux. Dans ce processus, une alliance sera recherchée avec ceux qui organisent le prochain Asylum and Migration Tribunal en 2021 à Bruxelles.

Le représentant du Mouvement des Migrants Méso-américains, concernant ce travail juridique, a indiqué que dans les prochains mois une réunion devrait avoir lieu au Honduras avec cette question juridique comme thème principal.

Milan senza frontiere contactera les réalités possibles et les personnes intéressées par la stratégie juridique en vue de deux objectifs :

- i) Organiser une réunion pour octobre 2020 comme moment intermédiaire pour discuter du travail effectué sur cette question spécifique,
- (ii) Organiser un moment de confrontation sur cette question lors de la prochaine commémorAction qui se tiendra en Tunisie en 2021.